

Ordre de négociation de bons de participation de la Banque WIR soc. Coopérative (No de valeur 120'421'843)

Marché OTC (Banque Cantonale Bernoise; money-net.ch)

Je donne/Nous donnons l'ordre suivant pour l'achat/vente de _____ (nombre) bons de participation.

Achat

Vente

Limite _____ CHF par titre (échelonnement du cours par tranches de 0,25 CHF)

Ou

au mieux (Les «ordres au mieux» ne sont acceptés que pour la vente)

Cet ordre est valable jusqu'à la date du _____

La somme vous sera créditée/débitée le jour de la transaction valeur = plus 2 jours ouvrables).

Si le présent ordre porte sur la vente de bons de participation, et s'il peut être exécuté, il doit en tout état de cause être considéré comme une cession des droits patrimoniaux y afférents en faveur de l'acquéreur concerné resp. comme autorisation de la Banque WIR à céder les bons de participation à l'acquéreur concerné.

La cliente/le client est seul/e responsable de ses décisions de placement et prend note que la Banque ne vérifie pas si l'ordre de négociation correspond à ses connaissances et à ses expériences (aucun examen de l'adéquation) ainsi qu'à sa situation financière et à ses objectifs de placement (aucun examen du caractère approprié).

M./Mme/Entreprise

Prénom Nom _____

Rue _____

Code postal et lieu _____

No. compte _____

La cliente/le client confirme avoir pris connaissance des conditions générales et accepte leur application.

Date

Signature

Les ordres peuvent être transmis par écrit par poste

(Banque WIR soc. coopérative, Dép. Finances: Bons de participation, case postale, 4002 Bâle).